



Déclaration liminaire

Commission Administrative Paritaire Départementale

28 juin 2018

relative à l'avancement à la hors-classe

A l'occasion de cette CAPD relative à la hors-classe, SUD Education tient à rappeler que le PPCR (protocole parcours carrière et rémunération) n'améliore pas l'équité entre les personnels. L'avancement ne peut être corrélé aux rapports entretenus avec les supérieur-es hiérarchiques.

SUD Education est contre tout avancement au mérite, tous les personnels méritent un salaire lié uniquement à l'ancienneté. Nous sommes contre les notes et nous sommes contre les appréciations. Seul le travail entre pairs permet un épanouissement professionnel dans un cadre bienveillant et constructif.